

06.05.2010 - 08:55 Uhr

## **Prévention Suisse de la Criminalité: «Les jeunes et la violence» - Informations et conseils à l'attention des parents et des responsables de l'éducation**

Berne (ots) -

- Indication: La brochure «Les jeunes et la violence» peut être téléchargée en format pdf sous:  
<http://presseportal.ch/fr/pm/100011391> -

La Prévention Suisse de la Criminalité (PSC), en collaboration avec les corps de police cantonaux et municipaux, a élaboré une brochure pour les parents et les responsables de l'éducation sur le thème «les jeunes et la violence». Cette brochure a pour objet de fournir des conseils, des informations ainsi que des précisions sur la manière d'agir si votre enfant devait subir des violences ou si vous supposez que votre enfant est violent envers autrui. Elle est disponible dès aujourd'hui dans tous les postes de police suisses.

Nous savons depuis longtemps que la violence exercée par les enfants et les adolescents envers d'autres jeunes ou des adultes appartient à un ensemble de comportements problématiques qui englobe, entre autres, des difficultés en milieu scolaire ou sur le lieu d'apprentissage, liés à la dépendance ainsi qu'à la vie familiale. C'est pourquoi, le travail préventif ne devrait pas être pensé ou mis en oeuvre en tant qu'activité séparée, ni être considéré exclusivement sous l'angle des actes de violence commis. Par conséquent, la PSC tient également compte de l'éducation des enfants et des adolescents afin qu'ils acquièrent la capacité à gérer des conflits sans recourir à la violence.

La principale mission de la police consiste à considérer ses activités répressives et préventives de façon à ce qu'elles répondent aux exigences en matière de respect de la sécurité et de maintien de l'ordre public. Dans le cadre de la prévention, elle a pour mission d'une part d'associer le public ainsi que les groupes cibles pertinents (p. ex. les spécialistes chargés de l'accompagnement de personnes ayant subi un préjudice, de victimes d'actes de violence ou de délinquants à l'échelle locale et régionale, les services de la jeunesse ou les délégués à la jeunesse et à l'intégration des villes et des cantons), sans oublier les milieux scolaires, de loisir et les parents. D'autre part, elle doit sensibiliser et informer.

La brochure s'adresse principalement aux parents et aux responsables de l'éducation. Elle contient de nombreuses informations, dont la définition par la police de la notion de «violence juvénile», la catégorie de personnes qui est soumise au droit pénal des mineurs, les facteurs potentiels qui peuvent conduire les jeunes à commettre des actes de violence, les motifs ainsi que les formes de violence les plus souvent constatés.

Les attentes de la société vis-à-vis des parents et des responsables de l'éducation sont également développées dans la brochure, tout comme de nombreux conseils pour la vie de tous les jours, à l'école et sur le lieu d'apprentissage. La brochure offre en outre de nombreuses recommandations pour aider les adultes à prendre les bonnes mesures si un enfant a ou aurait éventuellement subi un acte de violence, s'il est lui-même auteur d'actes de violence ou s'il en a été témoin dans un lieu public.

Les informations relatives au plan de mesures «Les jeunes et la violence» élaboré par la PSC sont disponibles sur [www.skppsc.ch/jeunesse](http://www.skppsc.ch/jeunesse)

Contact:

Martin Boess, Directeur de la PSC  
Tél.: +41/31/320'29'50  
Mobile: +41/78/608'20'29  
E-Mail: mb@skppsc.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100011391/100602990> abgerufen werden.